

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 février 2023

Le vingt-trois février de l'an deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Varennes-En-Argonne s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Philippe Fosseprez.

ORDRE DU JOUR :

- 1) DETR
- 2) Tarifs publications Terres d'Argonne
- 3) Tarifs Camping
- 4) Installation d'une machine à pain
- 5) Questions diverses

Etaient présents les conseillers suivants :

Pascal BARBORIN, Emilie COUTY, Denis DROUET, Philippe FOSSEPREZ, Anne-Sophie FOUCHARD, Claude GAMBINI, Michel GODARD, Éric JACQUEMIN, Daniel MAYOT, Delphine PERIN, Loïc TABOUREAUX et Marie THILLY.

Etaient représentée :

Karine BRUGNON par Éric JACQUEMIN
Elodie KREPS par Marie THILLY

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.
Conformément à l'article L.2121.5 du Code General des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, **Anne-SophieFOUCHARD** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Lecture et approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

1) DETR

Etude Préalable pour Requalification :

Place de l'Hôtel de Ville et le centre bourg - abords Place de l'Eglise.

Plan de financement :

Montant total de 14 800€

- Les ressources seront un autofinancement de 2 960 € (20 %)
- Une aide publique sollicitée à l'Etat (DETR) à hauteur de 10 360 € (70 %)
- Le Département à hauteur de 1 480 € (10 %)

Vote : Unanimité POUR

Installation Bornes de recharge électrique :

Installation de deux bornes électriques principalement pour les passages et le tourisme.
Bornes de recharge rapide placée au centre du village près du Presbytère.

Plan de financement :

Montant total 13 305 €

- Les ressources seront un autofinancement de 2 914 € (21,90 %)
- Une aide publique sollicitée à l'Etat (DETR) à hauteur de 3 991 € (30 %)
- La Région Grand Est à hauteur de 4 400 € (33,07 %)
- Advenir 2 000 € (15,03%)

Vote : Unanimité POUR

Installation Réserve Incendie 120 m3 :

L'installation se fera sous terre au niveau du stade de football, ce qui facilitera l'accès pour l'extension de la CTA et L'Ecole des Savoirs.

Plan de financement :

Montant total de 49 420 €

- Les ressources seront un autofinancement de 14 826 € (30 %)
- Une aide publique sollicitée à l'Etat (DETR) à hauteur de 34 594 € (70 %)

Vote : Unanimité POUR

Installation de deux caméras de vidéo protection :

Une caméra au niveau du parking de la Codecom et l'autre dans le secteur de La Reulette.

Plan de financement :

Montant total de 15 826 €

- Les ressources seront un autofinancement de 3 165 € (20 %)
- Une aide publique sollicitée par l'Etat (DETR) à hauteur de 7 913 € (50 %)
- La Région Grand Est à hauteur de 4 748 € (30 %)

Vote : 1 ABSTENTION – 13 POUR

2) Tarifs des ventes publication au musée d'Argonne

Mise à jour des tarifs proposés par terres d'Argonne pour les livres et brochures vendus au musée pour la saison 2023.

Vote : Unanimité POUR

3) Tarifs du Camping

Augmentation de 5 % sur tous les tarifs proposés.

Vote : 1 ABSTENTION – 13 POUR

Pour rappel nous subissons une inflation à 6 % et une augmentation de l'énergie :

Electricité : + 15 %

Gaz : + 30 %

4) Installation d'une machine à pain

Une demande du boulanger a été faite pour installer une machine à pain contre le mur de sa boulangerie, sur le terrain communal. Suite à la fermeture de la 2^{ème} boulangerie cela permettra d'avoir du pain artisanal tous les jours.

Vote : 3 ABSTENTIONS – 11 POUR

5) Informations et questions diverses

Des essais de prélèvement d'eau dans la nappe sur la route de Montblainville ont été réalisés avec des analyses faites. Le forage a été réalisé à 14 mètres de profondeur.

Une opération de recherche de fuite d'eau sera réalisée prochainement, car une déperdition trop élevée est constatée avec plus de 50 m³ par jour en trop.

- **Opération mené par la Codecom :**

Un récupérateur d'eau de 510 litres de couleur kaki et son kit d'installation, est proposé à 25 €.

S'inscrire en mairie pour en obtenir un.

- **L'installation d'une nouvelle famille Ukrainienne :**

Une femme et son fils de 5 ans, sera logée au logement communal au-dessus de la bibliothèque, au 5 Rue Louis XVI. Arrivée le vendredi 24 février 2023 après-midi.

C'est la 3^{ème} famille accueillie sur la commune.

Des cours de français seront prochainement donnés une fois par semaine. 4 enfants fréquentent l'école primaire.

Emilie COUTY va proposer à la famille qui vie Grande Rue à Varennes, de venir dans les salles de Coworking à la mairie, car ils n'ont pas internet en dehors de leur forfait mobile.

- **Une formation est proposée aux Elus qui le souhaitent :**

5 thèmes cette année :

- Logement communaux
- La gestion du cimetière
- La gestion des conflits
- Les pouvoirs de la police en matière d'immeubles
- Initiation à la M57

Ses formations sont gratuites.

- **Un point a été fait sur l'avancée des travaux de voirie.**

- **Préparation future pour le CCAS.**

Autres informations :

Une demande a été faite pour installer un mat pour les cigognes qui cherchent à nicher sur le secteur. Emilie COUTY se renseigne pour une éventuelle installation du mat.

Jardin partagé :

Une proposition est faite pour lancer différentes animations, car le jardin a été moins fréquenté en 2022. Une nouvelle organisation va être mise en place avec des actions pour attirer de nouvelles personnes :

- Travailler le sol sur une partie - permaculture sur une autre
- Organiser un événement festif (apéritif, barbecue) pour lancer la saison : soit en association avec le Comité des Fêtes en accueillant la chasse aux œufs, soit le week-end du 15-16 avril.
- Contacter l'école et le collège pour leur proposer d'organiser des activités sur le jardin.
- Créer une haie et commencer par apporter des plantes à repiquer.
- La CODECOM, dans la continuité de l'action de l'année dernière sur l'alimentation, engage cette année des actions sur le jardinage et la cuisine à partir des produits frais.
- Dans ce cadre, Argonne Fan'Nature crée une grainothèque qui pourra circuler entre les bibliothèques de la communauté de communes. Ses deux trocs verts (le 8 mai et le 22 octobre), s'inscriront aussi dans cette action. L'organisation d'un troc vert le week-end du 15 mai est décidé dans ce cadre.
- Le jardin accueillera également une animation organisée par « de graines en graines » autour du compost et du paillage le mercredi 29 mars.
- Le jardin pourra également recevoir les constructions effectuées par les centres aérés, avec l'aide d'Argonne Fan'Nature (nichoirs, mangeoires...).
- D'autres animations pourraient être organisées, notamment en se basant sur les journées nationales ou internationales (ex : journée de la chouette) ou même l'observation de chauve-souris ou d'oiseaux, bombes de graines pour les enfants, apiculture, fabrication de « nids » pour hérissons.
- La grainothèque comportera une partie mobile qui pourra être mise en place au jardin partagé lors des animations prévues.

Autres infos :

- Le Comité des Fêtes, organise son carnaval pour le 5 mars 2023 et propose de faire un don de jouets pour les enfants des familles Ukrainiennes.
- Le club de football souhaiterait que la commune trouve une solution pour isoler le tuyau extérieur, ce qui évitera l'utilisation excessive de ce robinet en dehors du club.
- Michel GODARD nous informe que la fresque du collège Jean BABIN va disparaître, car malheureusement elle est en très mauvais état, elle n'est donc pas récupérable. Les Ais des Arts de l'Argonne vont essayer de voir pour créer une nouvelle fresque en gardant dans l'esprit Jean BABIN et le nouveau domaine « L'école des Savoirs ».

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20H40.

La secrétaire,
Anne-Sophie FOUCHARD

Le Maire,
Philippe FOSSEPREZ